VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 14 FÉVRIER 2022

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Éric LeBlanc, conseiller (via en ligne)
Louis Léger, conseiller
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h01.
(3 personnes présentes dans la salle, 175 personnes en ligne).

2022-19 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt.

Le directeur général explique le code morin.

2022-20 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Louis Léger que le conseil municipal accepte de louer gratuitement une salle dans l'ancien bâtiment de l'édifice municipal sous certaines conditions :

+ la friperie ne peut pas être ouverte au public les mercredis mais les élèves peuvent aller préparer le magasin;
+ les élèves peuvent utiliser la salle aussi longtemps que la municipalité ne veut pas la démolir;
+ un dépôt de 25$ pour chaque clef demandée doit être payé et va être remboursé quand la ou les clefs vont être retournées;
+ la municipalité va simplement faire l'entretien du jour à jour et ne va pas faire de rénovations à la salle ou au bâtiment existant;
+ la municipalité a le droit de fermer la salle si l'édifice devient trop délabré et n'est plus sécuritaire;
+ les entrées et les sorties d'urgence ne doivent jamais être bloquées;
+ l'entrée de l'ancienne salle du conseil ne doit pas être bloquée du fait qu'il y a encore des groupes qui l'utilisent; et
+ la municipalité fasse l'analyse de la qualité d'air dans le but de l'avoir à jour.

Considérant que les élèves de la 8e année de l'école Donat-Robichaud ont fait une demande à la municipalité dans le but d'avoir l'utilisation d'une salle vacante au Village de Cap-Pelé afin de commencer une friperie.

ADOPTÉE

2022-21 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Serge Léger	Stéphane Dallaire
Maire	Greffier